

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2006-2007	Prévisions 2005-2006	Différence entre 2006-2007 et 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	7 516 900	6 112 200	1 404 700	8 766 314
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 516 900	6 112 200	1 404 700	8 766 314
Crédits législatifs	-	-	-	7 566 641
Total du ministère - Charges de fonctionnement	7 516 900	6 112 200	1 404 700	16 332 955
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	7 516 900	6 112 200	1 404 700	16 332 955

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 500 associations de circonscription et 9 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement apporté aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie toutes les formules qui lui sont remises pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2006-2007	Prévisions 2005-2006	Différence entre 2006-2007 et 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	4 380 800	4 219 100	161 700	3 831 399
2	Administration du financement des élections	3 136 100	1 893 100	1 243 000	4 934 915
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		7 516 900	6 112 200	1 404 700	8 766 314
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	7 566 641
Total - Crédits législatifs		-	-	-	7 566 641
Total - Charges de fonctionnement		7 516 900	6 112 200	1 404 700	16 332 955

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -
POSTE
N°

CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	3 605 500
	Avantages sociaux	775 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	4 380 800
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	712 400
	Avantages sociaux	153 400
	Transports et communications	40 800
	Services	930 300
	Fournitures et matériel	228 600
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	1 071 600
	Total partiel	3 137 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 136 100
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	7 516 900